

Le certificat électronique un outil pour l'Europe

L'Europe travaille à l'harmonisation de l'identité numérique entre les pays membres. Plusieurs projets sont en cours au sein de l'Europe, dont certains déjà votés, qui visent à créer un cadre commun pour l'identité électronique basé sur un certificat électronique.

Une signature électronique "universelle"

La Commission européenne a rendu public en juin 2012 un projet de règlement proposant un cadre européen pour l'identification électronique des personnes physiques et des personnes morales. L'objectif de ce texte est de promouvoir la confiance dans les transactions électroniques, et d'encourager la dématérialisation des transactions et des documents dans le marché intérieur, vecteur de développement économique.

Ce prochain règlement européen, devant être ratifié au cours du premier semestre 2014, remplacera la directive européenne de 1999 sur la signature électronique. Il créera des règles communes à tous les États membres pour l'authentification forte et la signature électronique des personnes physiques et morales.

Ce texte, très attendu, élargira le cadre légal de la signature électronique des personnes physiques aux personnes morales, appelé aussi « Cachet serveur », permettant du même coup aux entreprises de disposer d'une identité électronique valable dans toute l'Union européenne garantissant l'origine et l'intégrité de leurs données, de lutter contre le "phishing" en apportant la preuve de l'identité de l'émetteur, et donnant aux documents électroniques une présomption légale d'authenticité et d'intégrité.

Une signature électronique pour les professions réglementées

En parallèle du règlement européen sur la signature électronique, le Parlement européen a voté, le 9 octobre 2013, à une très large majorité (85 %), un projet de directive relative à la mise en œuvre d'une carte professionnelle européenne contenant un certificat

électronique pour les professions réglementées (EPC).

Avec la mise en place de la carte professionnelle, cette directive, qui devra être transposée dans chaque État membre au plus tard le 1^{er} janvier 2016, vise une reconnaissance automatique des qualifications et des diplômes des professions réglementées pour l'ensemble de la zone euro, permettant la simplification des procédures d'installation pour un professionnel dans un État membre.

A terme, grâce au certificat électronique qui identifie de façon certaine et unique le professionnel, le dispositif permettra de contrôler instantanément, de façon sécurisée :

- ▶ les informations relatives à la reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles ;
 - ▶ la mise à jour des exigences de formation minimale, notamment continue ;
- et d'introduire un mécanisme d'alerte pour les « interdictions d'exercer ou toutes sanctions émises » à l'égard d'un professionnel. En outre, il permettra une évaluation mutuelle pour les professions réglementées.

Prenez de l'avance avec Signexpert

Afin de s'harmoniser avec les projets "locaux", cette nouvelle directive à destination des professions réglementées prévoit de s'appuyer sur les projets déjà déployés : « *Il n'est pas nécessaire de prévoir une carte professionnelle européenne pour les professions juridiques pour lesquelles des cartes professionnelles existent déjà...* » - Directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20-11-2013, paru au journal officiel de l'Union européenne, le 28-12-2013.

Pour Signexpert et le Cachet cabinet, c'est une nouvelle ouverture qu'apporte ce texte de loi, qui permettra, à terme, une reconnaissance sur l'ensemble de l'Europe des identités électroniques, tant de la personne physique que du cabinet membre de l'Ordre. Nous voyons là toute la pertinence du Conseil supérieur dans les choix technologiques, pour Signexpert et le Cachet cabinet, permettant une reconnaissance de plus en plus à l'échelle européenne ! ■

Signexpert 
LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE L'EXPERT-COMPTABLE

“ Nous voyons là toute la pertinence du Conseil supérieur dans les choix technologiques, pour Signexpert et le Cachet cabinet, permettant une reconnaissance de plus en plus à l'échelle européenne ! ”